

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler le refus attaqué;
- condamner la Commission aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Les moyens et principaux arguments sont analogues à ceux invoqués dans l'affaire T-139/03, Nuova Agricast/Commission⁽¹⁾.

⁽¹⁾ JO C 146 du 21 juin 2003, p. 43.

Recours introduit le 29 août 2003 contre la Commission des Communautés européennes par Lavorazione Cuioio e Pelli Bieffe srl.

(Affaire T-298/03)

(2003/C 264/61)

(Langue de procédure: l'italien)

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été saisi le 29 août 2003 d'un recours dirigé contre la Commission des Communautés européennes et formé par Lavorazione Cuioio e Pelli Bieffe srl, représentée et défendue par M^e Michele Arcangelo Calabrese.

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler le refus attaqué;
- condamner la Commission aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Les moyens et principaux arguments sont analogues à ceux invoqués dans l'affaire T-139/03, Nuova Agricast/Commission⁽¹⁾.

⁽¹⁾ JO C 146 du 21 juin 2003, p. 43.

Recours introduit le 29 août 2003 contre la Commission des Communautés européennes par Nuova Fa.U.Di. srl.

(Affaire T-299/03)

(2003/C 264/62)

(Langue de procédure: l'italien)

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été saisi le 29 août 2003 d'un recours dirigé contre la Commission des Communautés européennes et formé par Nuova Fa.U.Di. srl, représentée et défendue par M^e Michele Arcangelo Calabrese.

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler le refus attaqué;
- condamner la Commission aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Les moyens et principaux arguments sont analogues à ceux invoqués dans l'affaire T-139/03, Nuova Agricast/Commission⁽¹⁾.

⁽¹⁾ JO C 146 du 21 juin 2003, p. 43.

Recours formé le 29 août 2003 par Moser Baer India Limited contre le Conseil de l'Union européenne

(Affaire T-300/03)

(2003/C 264/63)

(Langue de procédure: l'anglais)

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été saisi le 29 août 2003 d'un recours contre le Conseil de l'Union européenne formé par Moser Baer India Limited, New Delhi (Inde), représentée par P. Bently, QC, K. Adamantopoulos, avocat, R. MacLean et J. Branto, Solicitors, et élisant domicile à Luxembourg.